



Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC d'Aix - Bastia
Numéro d'inscription : 4100091386
SARL au capital social de 2 000 euros
SIRET : 900 310 988 00010 RCS de Nice
7, rue d'Autun – Bureau LPF - 06 000 NICE
Tél : 06 59 42 05 86 – sophie.cipri@ciso-strategie.com

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE

31 rue de Chabrol
75010 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

À l'Assemblée Générale de l'Association des Bibliothécaires de France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 octobre 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ABF relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe suivantes :

- « Formation » qui précise que l'ABF dispense des formations sur la période scolaire, du 01/09/N au 30/06/N+1. Le chiffre d'affaires de prestations de formations comptabilisé correspond à la somme de 60% des montants facturés sur l'exercice N-1 ou N correspondant à la formation 2024/2025 et de 40% des formations facturées ou en cours de facturation correspondant à la formation 2025/2026.

- « Changements comptables » qui se compose de trois notes :

- Changement de méthode comptable : cette note expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n°2023-03 et les incidences de la première application de ce règlement ;
- Changement d'estimation comptable : cette note expose l'application du taux d'actualisation IAS19 à compter de l'exercice 2025 pour le calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite comptabilisée, contre un taux de 0,25% les exercices précédents, ce qui génère une reprise de provision sur l'exercice de 19 K€;
- Correction d'erreurs : cette note expose la constatation d'un produit exceptionnel de 12 K€ expliqué par une valorisation erronée du stock brut l'exercice précédent.

- « Produits et charges constatées d'avance » : le commentaire expose le passage des adhésions en année glissante à compter de l'exercice 2025, avec un impact de 34 K€ sur l'exercice de cette première application.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180I du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la suffisance du contrôle interne mis en place et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- le respect du cut-off et le calcul des prestations de formation en cours correspondant aux prestations réalisées et non encore terminées comme décrit dans le paragraphe « Formation » de l'annexe ;
- le respect du cut-off et le calcul du produit constaté d'avance concernant les adhésions en année glissante ;
- la valorisation des provisions constatées ;
- la valorisation du stock ;
- la conformité de la présentation des comptes annuels aux référentiels adaptés.

Par ailleurs, comme mentionné ci-avant, la note « Changements comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application d'un nouveau règlement. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous avons vérifié la correcte application de ce changement de méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau national et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil national.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 03/06/2026

Le Commissaire aux comptes



CISO, représenté par

Sophie CIPRI

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	2 337	2 337		
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	27 047	25 939	1 108	2 667
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	44 660		44 660	22 260
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 060		16 060	16 060
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	90 104	28 275	61 829	40 987
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	13 278	3 644	9 634	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	82 656	1 368	81 288	106 321
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	37 983		37 983	26 321
Charges constatées d'avance	16 960		16 960	4 273
Valeurs mobilières de placement	45		45	10 165
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	569 043		569 043	660 127
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	719 966	5 012	714 954	807 206
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	810 070	33 287	776 782	848 193

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	541 270	541 270
Autres réserves		
Report à nouveau	41 375	131 407
Excédent ou déficit de l'exercice	-77 444	-90 032
Situation nette	505 201	582 645
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	505 201	582 645
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		5 000
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		5 000
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		30 000
Provisions pour charges	41 402	60 276
TOTAL DES PROVISIONS IV	41 402	90 276
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 220	22 070
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	99 910	112 991
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 422	6 533
Produits constatés d'avance	78 627	28 679
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	230 179	170 272
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	776 782	848 193

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	100 020	151 040
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	2 695	2 578
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	456 229	499 029
dont parrainages	25 000	20 000
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	90 000	92 972
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	825	1 628
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	16 336	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	78 171	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	5 000	
Autres produits	7 235	11 673
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	756 511	758 919
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	364 667	383 530
Aides financières	5 769	
Impôts, taxes et versements assimilés	13 392	10 102
Salaires	298 589	292 141
Cotisations sociales	122 834	119 122
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 559	31 066
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	41 214	7 463
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	848 022	843 423
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-91 511	-84 504
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 440	2 989
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	2 440	2 989

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		206
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		206
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	2 440	2 783
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-89 071	-81 721
Produits exceptionnels V	11 842	19 065
Charges exceptionnelles VI		27 143
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	11 842	-8 078
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	214	233
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	770 792	780 973
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	848 236	871 005
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-77 444	-90 032

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	154 422	214 532
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	154 422	214 532
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	154 422	214 532

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Objet de l'association

L'association intitulée Association des Bibliothécaires de France, fondée le 22 avril 1906 et reconnue d'utilité publique sous le nom d'Association des Bibliothécaires Français par décret du 12 avril 1969, a pour but, en dehors de toute orientation politique, philosophique, confessionnelle ou syndicale, de :

- faire vivre et animer la communauté professionnelle des bibliothécaires, quels que soient le type d'établissement ou les fonctions occupées ;
- placer les bibliothèques au cœur de la société, en leur donnant un rôle essentiel dans l'accès à tous à l'information, à l'éducation, à la culture et aux loisirs, et dans la promotion de la lecture ;
- réfléchir et prendre position sur toutes les questions d'ordre scientifique, technique et administratif concernant les bibliothèques et leur personnel ;
- proposer aux autorités concernées un projet de promotion et de développement des bibliothèques de toute nature ;
- promouvoir la dotation des bibliothèques en moyens humains, techniques et financiers indispensables à leurs missions ;
- représenter les bibliothèques françaises auprès des institutions et organismes français, étrangers et internationaux et favoriser les échanges avec les collègues des autres pays ;
- établir un code de déontologie et veiller à son application, en accord avec les principes énoncés par l'UNESCO et l'IFLA ;
- favoriser par tout moyen et toute forme tant au niveau national qu'au niveau local (coordination, affiliation, inter-association...) les rapprochements avec les associations aux vocations et buts voisins.

Principes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 776 782 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -77 444 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.



Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03 ainsi que l'arrêté du 02/08/1995 applicable aux organismes de formation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

- La baisse du prix des adhésions sur l'exercice et le passage en année glissante a engendré un recul des adhésions en valeur malgré une hausse des adhésions en volume.
- L'association a repris les publications avec la parution de 2 nouveaux numéros sur l'exercice.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode comptable

Nouveau règlement comptable :

L'entité applique le nouveau règlement comptable (rgt 2023-03) à compter du 01/01/2025.

Les impacts sur les comptes sont nuls.

Changement d'estimation comptable

Provision pour indemnité de départ à la retraite :

Le taux d'actualisation IAS19 a été appliqué sur l'exercice 2025 (les années précédentes, le taux d'actualisation était paramétré à 0.25%) : ce taux est de 3.96% au 31/12/2025.

Ce qui génère une reprise de provision à hauteur de 18 874€ sur l'exercice 2025.

Correction d'erreurs

Valorisation du stock :

La valorisation du stock au 31/12/2024 était erronée, ce qui a généré une dépréciation du stock injustifiée à hauteur de 12 K€, corrigée sur l'exercice 2025 et constatée en produits exceptionnels.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Agencements et aménagements : 4 à 10 ans,
- Mobilier de bureau et informatique : 3 ans,
- Mobilier : 10 ans.



Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks de publications sont valorisés à leur coût de production unitaire, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Politique de valorisation et de dépréciation des stocks – Publications imprimées

Compte tenu de la nature des publications imprimées et de leur obsolescence progressive, une dépréciation est constatée en fonction de l'ancienneté des stocks, selon les modalités suivantes :

0 à 2 ans : aucune dépréciation

3 ans : 25 %

4 ans : 50 %

5 ans : 75 %

Au-delà de 5 ans : 100 %

Les stocks âgés de plus de 5 ans sont considérés comme non valorisables économiquement et font l'objet d'une dépréciation totale.

Les publications récentes (moins de 2 ans) ne font pas l'objet de dépréciation, sauf indication contraire liée à une perte de valeur spécifique (mévente, obsolescence rapide).

Cette méthode est appliquée de manière constante d'un exercice à l'autre.

Créances

Une dépréciation est constatée pour 100 % de la valeur de la créance qui présente une forte antériorité antérieure à 2023/2024. Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsqu'elles ont été dépréciées et n'ont pas été recouvrées sur l'exercice suivant.

Provision pour risques et charges

La provision pour risques et charges constituée en 2020 de 30 000 € concernant un litige prud'homal a été reprise en totalité sur l'exercice après jugement rendu.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élevaient à la clôture de l'exercice sont à néant.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 9.322 heures.

La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de :

- GR / COM => 15€/heure correspond à un montant de 125 223 euros (8 348 heures).
- Formation => 30€/heure correspond à un montant de 29 199 euros (973 heures).

Soit un total sur l'exercice de 154 422 euros.

Formation

L'ABF dispense des formations d'auxiliaires en bibliothèques sur l'année scolaire, c'est à dire du 01/09/N au 30/06/N+1. De ce fait, le chiffre d'affaires de l'activité de formation est comptabilisé à hauteur de 40% sur l'exercice N et 60% sur l'exercice N+1.



Régime fiscal


L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. La répartition du compte de résultat relatif à ces opérations fait l'objet du tableau particulier ci-joint :

	Secteur lucratif	Secteur non lucratif
Chiffre d'affaires	85 806 €	670 705 €
Résultat avant impôts	/	/
Impôt sur les sociétés	/	/
Résultat net	/	-77 444 €

Ressources de l'organisme de formation

Origine des fonds	Montant	
	€	%
I - Ressources provenant des entreprises et administration pour leurs salariés et des particuliers		
Entreprises	6 624 €	3,26 %
Etat, collectivités locales, établissements publics	60 214 €	29,64 %
Entreprises : Via Fongecif, OMA FAF	1 424 €	0,70 %
Particuliers	72 562 €	35,71 %
Sous total I :	140 823 €	69,31 %
II - Ressources provenant des pouvoirs publics		
Instances européennes	- €	0,00 %
Etat	29 065 €	14,30 %
Régions	2 423 €	1,19 %
Autres collectivités territoriales	7 164 €	3,53 %
Sous total II :	38 652 €	19,02 %
III - Autres		
Autres organismes de formation	- €	0,00 %
Autres ressources	23 706 €	11,67 %
Sous total III :	23 706 €	11,67 %
Total des ressources	203 181 €	100,00 %

Décomposition des actions de formation par finalité

Finalités des actions	Volume financier	
	Montant €	%
Diplômantes	203 181 €	100 %
Perfectionnement professionnel et qualifiant		0 %
Insertion sociale		
Total	203 181 €	100 %

Conventions de ressources publiques affectées

Convention	Montant initial	Suivi d'exécution		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice



Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	2 337			2 337
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 337			2 337
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	27 047			27 047
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 047			27 047
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	22 260	22 400		44 660
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 060			16 060
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	38 320	22 400		60 720
TOTAL GÉNÉRAL	67 704	22 400		90 104

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	22 400			22 400		
TOTAL GÉNÉRAL	22 400			22 400		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	2 337			2 337
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 337			2 337
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	24 380	1 559		25 939
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 380	1 559		25 939
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	26 717	1 559		28 275

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	1 559				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	1 559				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	15 486		11 842	3 644
Créances clients	30 665		29 297	1 368
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	46 151		41 139	5 012
TOTAL GÉNÉRAL	46 151		41 139	5 012



Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées Provisions réglementées pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques Provisions pour : - Litiges - Garanties données aux usagers - Amendes et pénalités - Pertes de change - Pertes sur contrats Autres provisions pour risques	30 000		30 000		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	30 000		30 000		
Provisions pour charges Provisions pour : - Pensions et obligations similaires - Restructurations - Impôts - Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires - Gros entretien ou grandes révisions - Remise en état - Legs ou donations Autres provisions pour charges	60 276		18 874		41 402
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	60 276		18 874		41 402
TOTAL DES PROVISIONS	90 276		48 874		41 402

Commentaires : néant

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	16 060		16 060
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	1 368	1 368	
Clients, usagers et comptes rattachés	81 288	81 288	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	103	103	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 110	3 110	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 505	15 505	
Divers	1 000	1 000	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	16 562	16 562	
Charges constatées d'avance	16 960	16 960	
TOTAL	151 956	135 896	16 060
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	46 220	46 220		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	24 947	24 947		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 467	65 467		
Impôts sur les bénéfices	294	294		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	9 202	9 202		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	5 422	5 422		
Produits constatés d'avance	78 627	78 627		
TOTAL	230 179	230 179		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 081	13 910
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	38 172	29 952
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	64 253	43 862

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	58 681	70 553
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	58 681	70 553

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	78 627	28 679
TOTAL	78 627	28 679

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	16 960	4 273
TOTAL	16 960	4 273

Commentaires :

Adhésions :

Des PCA ont été constatés sur les adhésions glissantes (de date à date) en respect du principe de séparation des exercices. L'impact sur les comptes est une baisse des produits à hauteur de 34 K€ sur l'exercice 2025.

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		90 000				90 000
Subventions d'investissement						
TOTAL		90 000				90 000

Commentaires :

Ministère de la Culture : 75 000€
DRAC IDF : 8 000€
DRAC GRAND EST : 2 000€
DRAC HAUTS DE FRANCE : 5 000€

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Ministère de la Recherche	5 000		5 000				
TOTAL	5 000		5 000				
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	5 000		5 000				

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds propres art. 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	541 270				541 270
Report à nouveau	131 407	-90 032			41 375
Excédent ou déficit de l'exercice	-90 032	90 032			-77 444
Situation nette	582 645				505 201
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	582 645				505 201

Commentaires : néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
Honoraires CAC - CISO Stratégie Holistique	8 254	
TOTAL	8 254	



Commentaires : néant

Engagements financiers hors bilan

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties		
Sûretés		
Créances cédées non échues		
dont effet de commerce escomptés non échus		
Cessions de créances Dailly et affacturage		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Portage et autres engagements sur titres de capital		
Engagements consentis de manière conditionnelle		
Engagements de retraite et avantages similaires		
Autres engagements		
TOTAL		

Commentaires :

Fin 2024, l'association a été nommée légataire à titre universel avec 16 autres associations d'un legs constitué d'un bien immobilier estimé à 120 000 € net vendeur.

L'acceptation du legs a été approuvée lors d'une réunion du Conseil National le 01/02/2026.



Formulaire vierge 5

Le fait générateur retenu est la facturation pour les cotisations des membres.



Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	4



Commentaires : néant